



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Le 4 octobre 2019

À une séance régulière du Conseil d'administration de la Régie incendie des Monts, tenue dans la salle du caucus située au 50, rue Saint-Joseph, le 3 octobre 2019 à quinze heures (15h00), et suivant les formalités prescrites par cette corporation, à laquelle étaient présents:

Messieurs, Richard Forget, vice-président, Sébastien Lajoie, directeur et secrétaire-trésorier, Carl De Montigny, Michel Bazinet, et madame Anne Guylaine Legault, membres.

Étaient également présents : monsieur Daniel Charette, membre substitut et Gabrielle Labonté, secrétaire

Était absent : monsieur Denis Chalifoux, président

### Ouverture de la séance

2019-10-92

### Adoption de l'ordre du jour

#### CONSIDÉRANT QUE

les membres du conseil d'administration ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance de l'assemblée;

#### CONSIDÉRANT QUE

les membres de l'assemblée ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

appuyé par Daniel Charette, membre substitut

et résolu à l'unanimité des membres :

QUE le conseil d'administration de la Régie Incendie des Monts accepte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2019-10-93

### Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 5 septembre 2019

#### CONSIDÉRANT QUE

le directeur a remis une copie de ce procès-verbal au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

appuyé par Carl De Montigny, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve le procès-verbal de l'assemblée du 5 septembre 2019.

ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation  
**2019-10-94**

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

**Demande d'aide financière pour le projet de construction d'une nouvelle caserne à Sainte-Agathe-des-Monts dans le cadre du programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM)**

CONSIDÉRANT QUE

la caserne incendie du secteur de Sainte-Agathe-des-Monts est désuète ;

CONSIDÉRANT QUE

la Régie incendie des Monts (RIDM) désire réaliser le projet de construction d'une nouvelle caserne à Sainte-Agathe-des-Monts afin d'assurer la pérennité des services aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE

la RIDM est responsable du dossier et devient donneur d'ouvrage ;

CONSIDÉRANT QUE

le conseil d'administration autorise le dépôt de la demande aide financière pour la construction d'une nouvelle caserne incendie à Sainte-Agathe-des-Monts dans le cadre du programme Réfection et constructions des infrastructures municipales (RÉCIM) ;

CONSIDÉRANT QUE

la RIDM a pris connaissance du Guide du programme RÉCIM et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;

CONSIDÉRANT QUE

la RIDM s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

CONSIDÉRANT QUE

la RIDM confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts ;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

appuyé par Daniel Charette, membre substitut

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise :

- ❖ le dépôt d'une demande d'aide financière selon le volet 2 : Projets d'infrastructures à vocation municipale ou communautaire dans le cadre d'une mise en commun de services ou d'un regroupement municipal du programme Réfection et constructions des infrastructures municipales (RÉCIM).
- ❖ Sébastien Lajoie, directeur, à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, vice-président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation  
**2019-10-95**

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

### Comptes à recevoir

Il est proposé par Daniel Charette, membre substitut

appuyé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les comptes à recevoir au 25 septembre 2019.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, vice-président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

**2019-10-96**

### Comptes à payer

Il est proposé par Carl De Montigny, membre

appuyé par Daniel Charette, membre substitut

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les comptes à payer au 25 septembre 2019, au montant de 70 210.84\$.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, vice-président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

**2019-10-97**

### Évaluation environnementale de sites – Phase 1

#### CONSIDÉRANT QUE

la Régie souhaite faire l'acquisition de 3 terrains ;

#### CONSIDÉRANT QUE

l'évaluation environnementale phase 1 de site vise à déterminer si les terrains sont susceptibles d'avoir été affectés par des contaminants ;

#### CONSIDÉRANT QUE

la Régie a reçu une offre de service de la firme DEC Enviro pour la réalisation de l'évaluation environnementale de site phase 1 :

Numéro de lot	Montant Évaluation environnementale de site – Phase I	Montant Demande dossier assurance incendie
13A-P 06B 05	1 300\$	50\$
13A-8 06B 05	1 300\$	50\$
13A-2 06B 05 13A-1 06B 05	1 300\$	50\$



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Il est proposé par Carl De Montigny, membre

appuyé par Daniel Charette, membre substitut

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts :

- octroi un mandat à DEC Enviro pour réaliser une évaluation environnementale de sites phase 1 sur les lots 13A-P 06B 05, 13A-8 06B 05, 13A-2 06B 05 et 13A-1 06B 05 pour un montant n'excédant pas 1 550\$ par site (plus taxes applicables);
- autorise Sébastien Lajoie, directeur, à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, vice-président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2019-10-98

**Adjudication de contrat – Achat de radios et équipements de communication– Appel d'offres sur invitation RIDM-20190903**

CONSIDÉRANT QUE

la Régie désire compléter son programme de remplacement de radios et équipements de communication ;

CONSIDÉRANT QU'

un solde de 19 800.04\$ est disponible à la somme de 100 000\$ réservée à ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE

la Régie a demandé des soumissions sur invitation par son appel d'offres numéro RIDM-20190903 ;

CONSIDÉRANT QUE

la Régie a reçu des propositions conformes ;

	Option 1 (15 radios)	Option 2 (batteries)	Option 3 (microphones)	Option 4 (radios mobiles)	Total (plus taxes)
Metrocom Canada	11 099.25\$	3 998.75\$	1 289.25\$	1 679.80\$	18 067.05\$
S.R.A.D. Communications	12 435.00\$	4 200.00\$	1 440.00\$	2 184.00\$	20 259.00\$

Il est proposé par Daniel Charette, membre substitut

appuyé par Carl De Montigny, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts, sur la recommandation du directeur et conformément à l'appel d'offres RIDM-20190903, accorde à « Metrocom Canada » un contrat au montant de



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

18 067.05\$, plus taxes applicables, pour l'achat de 15 radios de marque NX-200 APB et les accessoires ;

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, vice-président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2019-10-99

### Affectation au surplus non affecté - Somme prévue au programme de remplacement de radios et équipements de communication

CONSIDÉRANT QU'

une somme de 100 000\$ avait été réservée au programme de remplacement de radios et équipements de communication ;

CONSIDÉRANT QUE

tous les achats en lien avec ce projet ont été faits ;

CONSIDÉRANT QUE

le solde restant à la somme réservée peut être libéré ;

Il est proposé par Carl De Montigny, membre

appuyé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts affecte un montant de 831.90\$ au surplus non affecté.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, vice-président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2019-10-100

### Démission – Benjamin Morin

CONSIDÉRANT QUE

monsieur Benjamin Morin a remis sa démission à titre de pompier pour la Régie incendie des Monts ;

Il est proposé par Daniel Charette, membre substitut

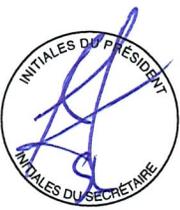
appuyé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts prend acte de la démission de monsieur Benjamin Morin, effective le 23 septembre 2019 à titre de pompier pour la Régie incendie des Monts.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, vice-président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

2019-10-101

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

### Période de questions d'ordre général

### Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Daniel Charette, membre substitut, appuyé par Carl De Montigny, membre et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 15h11.

Richard Forget, vice-président

Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier